

**PROCÈS VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
TENUE CE 8^e JOUR D'AOÛT 2023, À 19H30**

Étaient présents : Monsieur Alain Lavallée, maire
Monsieur John Bradley, conseiller
Monsieur Ghislain Henri, conseiller
Monsieur Réal Déry, conseiller
Madame Marie-Claude Racine, conseillère
Monsieur Maurice Rolland, conseiller

Madame Sylvie Burelle, directrice-générale et greffière-trésorière et monsieur Yvon Tardy, directeur des services techniques assistaient également à la séance.

R-114-2023 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Réal Déry, appuyé par madame Marie-Claude Racine et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

R-115-2023 Adoption du procès-verbal du 11^e jour de juillet 2023

Les membres du conseil ayant pris connaissance du rapport du procès-verbal de la séance régulière tenue ce 11^e jour de juillet 2023 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Réal Déry, appuyé par monsieur Maurice Rolland et unanimement résolu que le procès-verbal du 11^e jour de juillet 2023 soit accepté tel que déposé.

R-116-2023 Adoption du procès-verbal du 13^e jour de juillet 2023

Les membres du conseil ayant pris connaissance du rapport du procès-verbal de la séance d'ajournement tenue ce 13^e jour de juillet 2023 ;

En conséquence, il est proposé par madame Marie-Claude Racine, appuyé par monsieur John Bradley et unanimement résolu que le procès-verbal du 13^e jour de juillet 2023 soit accepté tel que déposé.

R-117-2023 Adoption du procès-verbal de la fin de mise en candidature

Les membres du conseil ayant pris connaissance du rapport du procès-verbal de la fin de mise en candidature tenue ce 28^{ième} jour de juillet 2023 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Réal Déry, appuyé par monsieur John Bradley et unanimement résolu que le procès-verbal du 28^{ième} jour de juillet 2023 soit accepté tel que déposé.

R-118-2023 Comptes de la période

Lecture est faite de la liste des comptes de la période ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Ghislain Henri, appuyé par monsieur Maurice Rolland et unanimement résolu que cette liste des comptes, d'une somme de 283 301.06\$ soit acceptée.

R-119-2023 Renouvellement de l'entente avec la Croix-Rouge

Attendu que l'entente concernant les services aux sinistrés, entre la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu et la Société Canadienne de la Croix-Rouge, division du Québec doit être renouvelé ;

Attendu qu'en vertu de l'article 3 « Durée de l'entente » de la présente entente, il est stipulé que celle-ci se renouvellera automatiquement pour une même durée, soit une période de deux ans ;

Attendu qu'en vertu de cette entente la municipalité s'engage à verser une contribution annuelle pour la durée de l'entente ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Réal Déry, appuyé par madame Marie-Claude Racine et unanimement résolu que le conseil accepte de procéder au renouvellement de l'entente concernant les services aux sinistrés, et de verser à chaque année une contribution annuelle à la Croix-Rouge, la somme prévue à l'article 8.1. de l'entente ;

Il est également résolu que la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu désigne le maire et Sylvie Burelle, directrice générale et greffière-trésorière sont mandatés pour assurer la liaison et le suivi à la présente entente.

R-120-2023 Programme d'aide à la voirie locale

- Dossier : 0031618-1 – 57050 (16) – 20220511-008
- Sous-volet : Projets particuliers d'amélioration d'envergure ou supramunicipaux (PPA-ES)

Attendu que la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

Attendu que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

Attendu que la réalisation des travaux doit être terminée au plus tard à la fin de la troisième année civile à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

Attendu que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

Attendu que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

Attendu que la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre à compter de la troisième année civile de la date de la lettre d'annonce du ministre;

Attendu que le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

Attendu que, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

Attendu que l'aide financière est allouée sur une période de trois années civiles, à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

Attendu que l'aide financière est répartie en trois versements annuels correspondant au total des pièces justificatives reçues jusqu'à concurrence de :

1. 40 % de l'aide financière accordée, pour le premier versement;
2. 80 % de l'aide financière accordée moins le premier versement, pour le deuxième versement;
3. 100 % de l'aide financière accordée moins les deux premiers versements, pour le troisième versement;

Attendu que les travaux effectués après le troisième anniversaire de la lettre d'annonce ne sont pas admissibles;

Attendu que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

En conséquence, il est proposé par monsieur John Bradley, appuyé par monsieur Maurice Rolland et unanimement résolu et adopté que le conseil de Saint-Marc-sur-Richelieu approuve les dépenses d'un montant de 53 295\$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

R-121-2023 Nomination – Membres du Comité consultatif de loisir

Attendu l'article 2.2 du règlement relatif aux divers comités consultatifs du conseil concernant la nomination de nouveau membre du comité ;

En conséquence, il est proposé par madame Marie-Claude Racine appuyé par monsieur Maurice Rolland et unanimement résolu que le conseil nomme pour la période restante du mandat, mesdames Chantal Beauchemin, Émilie Blais et Audrey Ricard parmi les citoyens membres du comité consultatif de loisir.

R-122-2023 Signature des effets bancaires

Attendu que les signataires actuels sont mesdames Sylvie Burelle, directrice-générale, Nancy Bélanger, adjointe administrative, François Berthiaume et John Bradley ;

Attendu la démission de monsieur François Berthiaume au poste de maire et qu'il y a lieu de procéder au retrait de celui-ci comme signataire au compte ;

Attendu que madame Sylvie Burelle est la seule administratrice du compte accès D et que les comptes bancaires restent à deux signatures ;

En conséquence Il est proposé par monsieur Maurice Rolland, appuyé par madame Marie-Claude Racine et unanimement résolu que le conseil autorise monsieur Alain Lavallée, maire à signer les chèques, les emprunts et ou tout autre document de la Municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu relié au compte de Desjardins, Caisse de Beloeil-Mont-Saint-Hilaire numéro de transit #90040, compte #300018.

Il est également résolu que monsieur Alain Lavallée, maire soit autorisé à signer les chèques pour le Comité de Sécurité publique de la Vallée du Richelieu dans le compte de Desjardins, Caisse de Beloeil-Mont-Saint-Hilaire numéro de transit #90040, compte #306148.

R-123-2023 Mandat d'ingénierie – Offre de services professionnels Travaux de pavage de la Montée Deslauriers

Attendu que la municipalité doit effectuer des travaux d'infrastructure pour atteindre son seuil minimal d'immobilisations avant le 31 décembre 2023 dans le cadre du programme de la T.E.C.Q. 2019-2023 ;

Attendu que la municipalité désire procéder au pavage de la montée Deslauriers ;

En conséquence, il est proposé par monsieur John Bradley, appuyé par monsieur Réal Déry et unanimement résolu que le conseil mandate monsieur Yvon Tardy, directeur des travaux techniques à procéder à une demande de services professionnels d'ingénierie pour la réalisation des plans et devis d'exécution pour appels d'offres sur SEAO pour le pavage de la montée Deslauriers, ainsi que la surveillance des travaux.

R-124-2023 Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Réal Déry, appuyé par monsieur Maurice Rolland et unanimement résolu que la séance soit levée.

Alain Lavallée
Maire

Sylvie Burelle
Directrice générale et greffière-trésorière

Certificat de disponibilité

Je soussignée, certifie que la municipalité a les fonds nécessaires pour rencontrer les dépenses faites ou engagées par les résolutions R-118-2023, R-119-2023, R-120-2023, R-123-2023.

Donné à Saint-Marc-sur-Richelieu, ce 9^e jour d'août 2023.

Sylvie Burelle
Directrice générale et greffière-trésorière